

PREX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Sur un an	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

PREX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
ompris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES

ANNONCES,

Chez M. van Weelden, libraire,

et chez les Héritiers Doorman,

braires, Lange Pooten, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être

envoyés à la direction *francopost*.

LA HAYE, 1^{er} Mars.

ÉVÉNEMENTS DE PARIS.

du 28 dans la soirée.

Les correspondances que nous recevons au moment de mettre sous presse nous annoncent que Paris continue à être calme.

Il se fait de grands efforts pour ranimer la confiance, soutenir le travail et rappeler le peuple à l'ordre et au respect des lois.

DEPECHE TELEGRAPHIQUES.

La république a été proclamée à Nismes, à Avignon, à Lyon, à Narbonne, Perpignan, Limoges, Bayonne.

À Valence, la population et les autorités témoignent de la confiance.

À Perpignan, le préfet est parti. À Angoulême, la tranquillité paraît assurée. À Châlons l'ordre est maintenu.

Plusieurs de ces nouvelles émanent des préfets, d'autres des comités républicains, d'autres, enfin, des commissaires du gouvernement.

NOUVELLES DE PARIS,

du 28 dans la matinée.

On lit dans le Journal des Débats :

La ville est très calme. Pendant toute la journée les omnibus et les voitures de tous genres ont circulé librement devant les barricades abattues; de nombreuses patrouilles passent à chaque instant; enfin, plusieurs théâtres, ce soir même (le 27), ont ouvert leurs portes par une représentation au bénéfice des blessés de février. Le Théâtre-Français donnait ce soir *les Aristocrates*, une des dernières comédies que nous avons saluées de tous nos éloges, et une comédie de Molière, le *Médecin Malgré lui*. On entrât sans prendre son billet au bureau, et chacun était libre de déposer son offrande au contrôle. L'assemblée était nombreuse; elle a écouté avec le zèle et l'intelligence du public les spectacles gratuits, la comédie de M. Etienne Arago. Dans l'entr'acte, Brindeau, en habit de garde national, a chanté la *Marseillaise*. Les Variétés, l'Opéra-comique, le Gymnase ont encore fait relâche. La Porte-Saint-Martin joue depuis hier; hier le spectacle était gratuit, et tout s'est passé dans le meilleur ordre. L'Ambigu-comique jouait ce soir. Les autres scènes du boulevard qui jettent tant d'animation dans cette partie de la ville reprendront demain, il faut l'espérer, le cours de leurs représentations.

Les pièces de la garde nationale ont été publiées aujourd'hui à Paris :

La garde nationale.

L'ennemi n'a pu nous vaincre, il veut déshonorer notre victoire!

Des malfaiteurs sèment autour de Paris la dévastation et l'incendie.

Que le peuple armé se lève tout entier pour les faire disparaître.

L'union de la garde nationale et des héroïques citoyens qui étaient derrière les barricades a foudroyé la tyrannie; que cette union écrase l'anarchie.

Que les premiers jours de notre République soient aussi purs que son triomphe a été glorieux.

Citoyens, du calme, de l'énergie, de la confiance dans le gouvernement provisoire, qui vient de proclamer la République française; et nous serons assez forts contre toutes les machinations des ennemis de la patrie.

La garde nationale reçoit dans ses rangs tout le peuple armé.

La jeunesse des Ecoles, qui a tout fait pour le triomphe, est organisée et sous les armes.

Nos héroïques et admirables jeunes gens de l'Ecole Polytechnique sont à la tête de nos colonnes.

Leurs jeunes camarades de l'Ecole de Saint-Cyr et de l'Ecole d'état-major sont venus se joindre à eux.

Que pourront contre le peuple entier sous les armes, guidé par le gouvernement provisoire, inspiré par le dévouement, l'intelligence et le courage de nos jeunes officiers du peuple, les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur?

Citoyens, du calme, de l'union, notre chère patrie a repris son rang à la tête des peuples de l'Europe. Les Belges, les Italiens nous imitent. Tous les autres peuples vont les suivre et se joindre aux cris sacrés de liberté, égalité et fraternité.

Le commandant-général, COURTAIS.

Le chef d'état-major provisoire, GUINARD.

Le gouvernement provisoire de la République, averti que des bandes parcouraient les campagnes dans les environs de la capitale, incendient ou dévastent les propriétés privées, détruisent sur quelques points les chemins de fer pour intercepter les communications, ou tenter de brûler les gares, a pris les mesures les plus décisives pour faire cesser de pareils désordres. Les premiers moments qui ont suivi notre sanglante et glorieuse victoire, l'irritation s'est portée sur les châteaux ou les lieux qu'avait habités la royauté déchue, vengeance qu'il ne faut pas déplorer sans doute, mais qui se comprend malheureusement dans de telles circonstances.

Aujourd'hui, nul ne pourrait prétendre que la colère du peuple se signale par ces attentats contre la propriété privée; la population républicaine n'a pas ces indignes pensées. Les bandes sont des agents de trouble, sortis des rangs de tous les partis, et qui ont perdu le calme et de la grandeur qui accompagnent le devoir. Des bataillons mobilisés vont marcher au-devant de ces bandes ennemies; les bons citoyens peuvent être tranquilles.

(Moniteur.)

Le gouvernement provisoire s'est présenté hier au peuple et à la garde nationale sur le perron de l'Hôtel-de-Ville: M. de Lamartine, s'avancant vers la balustrade, un papier à la main, s'est exprimé ainsi :

« Citoyens! le gouvernement provisoire de la république vient prendre le peuple à témoin de sa reconnaissance pour ce magnifique concours national qui vient accepter ces nouvelles institutions. (Acclamations prolongées de la foule et de la garde nationale.)

« Le gouvernement provisoire de la république n'a que d'heureuses nouvelles à annoncer au peuple assemblé.

« La royauté est abolie.

« La république est proclamée.

« Le peuple exercera ses droits politiques.

« Des ateliers de travail nationaux sont ouverts pour les ouvriers sans salaire. (Immenses acclamations.)

« L'armée se réorganise. La garde nationale s'unit indissolublement avec le peuple pour fonder promptement l'ordre de la même main qui vient de conquérir la liberté. (Acclamations nouvelles.)

« Enfin, messieurs, le gouvernement provisoire a voulu vous apporter lui-même le dernier des décrets qu'il vient de délibérer et de signer dans cette mémorable séance, l'abolition de la peine de mort en matière politique (*Bravos unanimes.*)

« C'est le plus beau décret, messieurs, qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple le lendemain de sa victoire. (*Oui, oui!*)

« C'est le caractère de la nation française qui échappe en un cri spontané de l'âme de son gouvernement. (*Oui! oui! bravo.*) Nous vous l'apportons; je vais vous le lire. Il n'y a pas de plus digne hommage au peuple que le spectacle de sa propre magnanimité. »

A la suite de cette manifestation, le gouvernement provisoire, accompagné par l'acclamation unanime du peuple innombrable qui couvrait la place de l'Hôtel-de-Ville, a été appelé à recevoir de nouveau la consécration de la voix populaire. Il a cédé à cet empressement, accompagné d'une foule de citoyens, de gardes nationaux et des élèves des Ecoles. M. Dupont (de l'Eure), président du gouvernement provisoire, s'appuyant sur le bras de M. Louis Blanc, suivi de ses collègues, s'est présenté au balcon de la salle dite autrefois du Trône, et que M. Pagnerre, par une exclamation soudaine, a appelée désormais la salle de la République. Les acclamations du peuple se sont renouvelées et étendues de la place aux rues et quais environnants.

Solennité républicaine sur la place de la Bastille.

INAUGURATION DE LA REVOLUTION.

REVUE DE LA GARDE NATIONALE.

Aujourd'hui, dimanche 27 février, à eu lieu, sur la place de la Bastille, au pied de la colonne de Juillet, l'inauguration de la révolution, annoncée hier par le gouvernement provisoire.

Dès dix heures du matin, malgré la pluie, une foule immense s'était portée sur la place de la Bastille, sur les boulevards et dans la rue Saint-Antoine, que le gouvernement provisoire devait suivre en sortant de l'Hôtel-de-Ville.

On avait annoncé que la garde nationale défilerait devant les membres du gouvernement provisoire, et dès midi, les diverses légions de Paris et de la banlieue étaient venues se ranger sur la place de la Bastille et sur toute la ligne des boulevards: la première légion était placée autour de la colonne, la droite appuyée vers le Faubourg-Saint-Antoine; la légion se développait sur trois rangs placés le long du vaste trottoir qui entoure la place; venait ensuite la 2^e légion, commandée par M. Talabot; elle se développait depuis la rue Saint-Antoine jusque sur les boulevards; elle était suivie des autres légions de la garde nationale de Paris, échelonnées par leur ordre de numéro; les douze légions de la capitale occupaient ainsi le boulevard jusqu'à la porte Saint-Devis: les légions de la banlieue venaient ensuite et occupaient la ligne des boulevards jusqu'au faubourg Montmartre; elles étaient suivies par la légion de la garde nationale à cheval qui était très-nombreuse. On estimait à 30,000 hommes à peu près le nombre des gardes nationaux présents sous les armes.

Un faisceau de drapeaux tricolores avait été placé au sommet de la colonne.

A une heure la pluie redoubla d'intensité; mais elle ne parvint à chasser personne; le nombre des curieux augmentait au contraire à chaque instant.

Un mouvement se fit dans la masse compacte qui encombrait la rue Saint-Antoine dans toute sa longueur; c'était la foule qui faisait place au gouvernement provisoire qui arrivait, précédé du général Courtais, commandant la garde nationale de Paris, et d'un bataillon de garde nationale; le lieutenant-général Bedeau, commandant la première division militaire, venait ensuite, suivi de quelques officiers d'état-major, de gardes nationaux et d'élèves des écoles polytechnique et de Saint-Cyr à cheval.

Des pelotons de gardes nationaux, escortant le drapeau de chaque légion, vinrent se placer au pied de la colonne de juillet dans l'espace réservé aux membres du gouvernement provisoire.

Un roulement de tambours annonça l'arrivée du gouvernement provisoire; la musique, placée dans l'enceinte de la colonne, joua la *Marseillaise*, qui fut aussitôt entonnée par tout le peuple et par tous les gardes nationaux.

M. Dupont de l'Eure descend de voiture: M. Arago, Marie, Ledru-Rollin, Crémieux, Lamartine, Armand Marrast, Louis Blanc, Flocon, Albert le suivent à pied avec MM. Garnier-Pagès, Carnot, Bethmont, Subervic; ils sont accueillis par les cris de *Vive la République!*

Les membres du gouvernement provisoire étaient tous en

habit bourgeois; ils portaient à la boutonnière une rosette de soier rouge, et à la ceinture une écharpe tricolore.

(Le gouvernement provisoire vient se placer au pied de l'enceinte de la colonne de Juillet, faisant face à la rue Saint-Antoine; M. Arago se découvre. A ce moment, comme par enchantement, le soleil se montre, et l'illustre citoyen parle au milieu d'une auréole de lumière. Dire son discours nous serait impossible, car il était acclamé à tous moments. Nous avons recueilli ces mots, qui, nous n'en doutons pas, seront la devise du gouvernement actuel: « En 1830, nos frères avaient le sentiment de leurs droits; nous en aurons, nous, la sagesse. »

Le discours de M. Arago a été suivi d'enthousiastes applaudissements et des cris de: *Vive la république!*

M. Crémieux prend la parole. Dans une bien courte improvisation, le ministre actuel de la justice a évoqué les mânes des héros de juillet et les a représentés se levant entourés de leur linceul et applaudissant leurs frères de 1848. Il a terminé ainsi: « Si la révolution de juillet a été glorieuse, la nôtre a été plus glorieuse encore; elle nous conduira à la conquête de la vraie liberté, de la liberté républicaine. » Ce discours a produit un grand effet.

Après le discours de M. Crémieux, ordre a été donné de faire défilé la garde nationale devant le gouvernement, dont les membres vont se placer sur l'extrémité du trottoir.

Le défilé a eu lieu dans l'ordre que nous avons annoncé; la 1^{re} légion d'abord, les autres ensuite par leur ordre de numéro. Ce défilé a duré deux heures, par un temps qui était devenu superbe et au milieu des cris universellement répétés de: *Vive la république!*

Dans la soirée, M. le général de Courtais a passé en revue plusieurs légions de la garde nationale, sur les boulevards et sur la place Vendôme. L'ordre et la tranquillité la plus parfaite ont régné pendant toute cette journée. (Moniteur.)

Hier il n'a dépendu que d'un moment de faiblesse de M. Lamartine pour que le drapeau rouge fût proclamé le drapeau national. Un instant, l'émeute a été maîtresse de l'Hôtel-de-Ville. M. Lamartine a été couché en joue parce qu'il se refusait à laisser arborer un autre drapeau que le drapeau tricolore. Pour lui, il n'y avait pas de milieu: il devait donner un démenti à une de ses plus belles pages ou abdiquer le pouvoir. L'émeute avait déjà déchiré, détruit, mis en lambeaux tout ce qui existait devant l'Hôtel-de-Ville en drapeaux tricolores; M. Lamartine annonçait à ses amis qu'il était débordé, M. Carnot de même; ils les engageaient à parcourir les places publiques, à parler au peuple et à le gagner par la persuasion; eux tergiversaient, voulaient gagner du temps, apaiser momentanément et éloigner l'émeute qui les dominait. Lamartine était sublime en parlant à ces hommes en fureur; enfin, ils se sont éloignés sans avoir obtenu complètement ce qu'ils voulaient, et pendant la nuit, une proclamation a fait connaître enfin que le drapeau tricolore était resté victorieux comme dans les premières guerres de la république et de l'empire. Néanmoins, hier au soir, dans tous les endroits des boulevards et de la ville des hommes et des femmes du peuple distribuaient encore gratuitement des cocardes rouges et on ne voyait que des gardes nationaux s'empressant d'ôter le coq gaulois de leur schako; on entendait de toutes parts aux environs de l'Hôtel-de-Ville et dans la vieille Cité, l'émeute jetant les cris: *à bas le coq, etc.* Croyez que dans tout cela, le peuple n'est ici qu'un instrument, sa première impression est celle de la confiance, et les habiles, les zélés, les actifs en profitent au gré de leurs opinions ou de leurs intérêts; malheureusement, vous le savez du reste, le caractère léger et impressionnable de ces hommes du peuple les met à la disposition du premier ambitieux venu.

Cinq fois dans la journée M. de Lamartine a pris la parole, et s'est adressé au peuple qui l'écoutait sous les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Voici quelques-unes de ses paroles qui ont été recueillies :

« C'est ainsi qu'on vous promène de calomnie en calomnie contre les hommes qui se sont dévoués, tête, cœur, poitrine, pour vous donner la véritable république, la république de tous les droits, de tous les intérêts, de toutes les légitimités du peuple.

« Hier, vous nous demandiez d'usurper, au nom du peuple de Paris, sur les droits de 85 millions d'hommes, de leur voter une république absolue au lieu d'une république investie de la force de leur consentement, c'est-à-dire de faire de cette république imposée et non consentie la volonté d'une partie du peuple, au lieu de la nation entière; aujourd'hui, vous nous demandez le drapeau rouge à la place du drapeau tricolore.

« Citoyens, pour ma part, le drapeau rouge je ne l'adopterai jamais; et je vais vous dire dans un seul mot pourquoi je m'y oppose de toute la force de mon patriotisme.

« C'est que le drapeau tricolore, citoyens, a fait le tour du monde, avec la république et l'empire. avec nos libertés et nos gloires, et que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, traînant dans les flots de sang du peuple. »

A ces traits du discours de M. de Lamartine, dans cette étonnante séance de 60 heures au milieu d'une foule irritée, on s'attendait tout à coup pour M. de Lamartine, on bat des mains, on verse des larmes, et on finit par l'embrasser, par prendre ses mains, et par le porter en triomphe. Un moment après, de nouvelles colonnes s'avancent armées de sabres, de baïonnettes; elles frappent aux portes; elles s'accumulent dans les salles.

On s'écrie que tout est perdu, que le peuple va tirer ou étouffer les membres du gouvernement provisoire. On demande M. de Lamartine. On le supplie d'aller encore une fois, une dernière fois, faire entendre sa voix à la multitude en fureur.

On l'élève sur une marche d'escalier: la foule reste une demi-heure sans vouloir l'entendre, vociférant, brandissant les armes

de toute nature au-dessus de sa tête. M. de Lamartine se croise les bras, reprend la parole, et finit par attendre, dompter, caresser ce peuple intelligent et sensible, et par le déterminer ou à se retirer ou à servir lui-même de sauvegarde au gouvernement provisoire.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le ministre de la justice, membre du gouvernement provisoire de la république, M. Faustin-Hélie, directeur des affaires criminelles et des grâces.

Paris, le 26 février.

Monsieur le directeur,

Expédiez de suite à MM. les procureurs généraux l'ordre de surseoir à toutes les exécutions capitales qui devaient avoir lieu à la suite des arrêts souverains et de l'ordre définitif qui autorisait ces exécutions.

Vous me présenterez les dossiers, vous m'adresserez un nouveau rapport à la suite des rapports faits par votre prédécesseur. Si l'examen me permet de commuer la peine, je proposerai la modification au gouvernement provisoire.

Quant aux condamnés sur le sort desquels aucun changement ne me paraîtra pas possible, je suspendrai toute décision jusqu'au jour où l'assemblée aura prononcé sur la question relative à l'abolition de la peine de mort.

AD. CRÉMIEUX.

République française.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Citoyens rédacteurs,

Le public et quelques journaux ont manifesté le désir de voir dans les colonnes des divers journaux tous les noms des véritables membres du gouvernement provisoire; nous vous donnons la liste complète de leurs noms, que vous voudrez bien insérer immédiatement dans votre journal.

Gouvernement provisoire: Dupont (de l'Eure), Lamartine, F. Arago, Marie, Garnier Pages, Ledru-Rollin, Crémieux, Armand Marrast, Louis Blanc, Ferdinand Flocon, Albert.

Bouvier, secrétaire; Damon et Maurin, sous-secrétaires.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Au nom du peuple français.

Citoyens,

La royauté, sous quelque forme que ce soit, est abolie.

Plus de légitimisme, plus de bonapartisme, pas de régence.

Le gouvernement provisoire a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre impossible le retour de l'ancienne dynastie et l'avènement d'une dynastie nouvelle.

La république est proclamée.

Le peuple est uni.

Tous les forts qui environnent la capitale sont à nous.

La brave garnison de Vincennes est une garnison de frères.

Conservons avec respect ce vieux drapeau républicain dont les trois couleurs ont fait avec nos pères le tour du monde.

Montrons que ce symbole d'égalité, de liberté, de fraternité est en même temps le symbole de l'ordre, et de l'ordre le plus durable, puisque la justice en est la base, et le peuple entier l'instrument.

Le peuple a déjà compris que l'appropriation de Paris exigeait une plus libre circulation dans les rues de Paris, et les mains qui ont élevé les barricades ont, dans plusieurs endroits, fait dans ces barricades une ouverture assez large pour le libre passage des voitures de transport.

Que cet exemple soit suivi partout; que Paris reprenne son aspect accoutumé: le commerce, son activité, sa confiance; que le peuple veille à la fois au maintien de ses droits, et qu'il continue d'assurer, comme il l'a fait jusqu'ici, la tranquillité et la sécurité publiques.

DUPONT (DE L'EUROPE); LAMARTINE, GARNIER-PAGES.

ARAGO MARIE, LEDRU-ROLLIN, CRÉMIEUX, LOUIS BLANC — ARMAND MARRAST, FLOCON, ALBERT, OUVERTIER.

Paris, 26 février 1848.

A MM. les membres du gouvernement provisoire de la République.

La nation vient de déchirer les traités de 1815. Le vieux soldat de Waterloo, le dernier frère de Napoléon, rentre dès ce moment au sein de la grande famille.

Le temps des dynasties est passé pour la France!

La loi de proscription qui me frappait est tombée avec le dernier des Bourbons. Je demande que le gouvernement de la république prenne un arrêté qui déclare que ma proscription était une injure à la France, et a disparu avec tout ce qui nous a été imposé par l'étranger.

Recevez, Messieurs les membres du gouvernement provisoire de la République, l'expression de mon respect et de mon dévouement.

Signé, JEROME BONAPARTE.

Paris, ce 26 février 1848.

MM. les membres du gouvernement provisoire de la République.

Au moment même de la victoire du peuple, je me suis rendu à l'hôtel de la République. Le devoir de tout bon citoyen est de se réunir autour du gouvernement provisoire de la République, et je tiens à être un de ses membres à le faire, heureux si mon patriotisme peut être utilement employé.

Recevez, Messieurs, l'expression des sentiments de respect et de dévouement de votre citoyen.

Paris, 26 février 1848.

Signé, NAPOLEON BONAPARTE.

Union des cultes. — Fraternité universelle.

Lors de l'inauguration de la révolution marchaient ensemble et se donnant la main, des ministres des différents cultes: le grand-rabbin israélite, des prêtres catholiques, un protestant.

Nous reproduisons la lettre qu'a envoyée M. le maréchal Bugeaud au ministre de la guerre, et par laquelle il adhère au gouvernement républicain.

Monsieur le ministre, les événements qui viennent de s'accomplir, le besoin d'une union générale pour assurer l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur, me font un devoir de mettre mon épée au service du gouvernement qui vient d'être constitué. J'ai toujours considéré comme le plus saint des devoirs la défense du territoire et de la patrie. Je vous prie de m'accuser réception de cette déclaration et de recevoir l'assurance de ma haute considération.

Signé, Maréchal duc d'Isly.

Quelques tentatives ont eu lieu cette nuit pour briser les presses du *Moniteur universel*. Mais on est parvenu à faire entendre raison au peuple et le *Moniteur* a paru avec un titre additionnel: *Journal Officiel de la République Française*.

L'*Union Monarchique*, feuille légitimiste, a retranché la seconde partie de son titre, et s'appelle simplement l'*Union*.

Voici la réponse faite par le nonce du pape à la notification de la proclamation de la République française.

Paris, le 27 février 1848.

Monsieur le ministre, J'ai l'honneur de vous accuser réception de la communication que vous venez de me faire en date d'aujourd'hui 27 février, et je m'empresse de la transmettre à notre Très-Saint-Père le pape Pie IX.

Je ne résiste pas au besoin de profiter de cette occasion pour vous exprimer la vive et profonde satisfaction que m'inspire le respect que le peuple de Paris a témoigné à la religion, au milieu des grands événements qui viennent de s'accomplir. Je suis convaincu que le cœur paternel de Pie IX en sera profondément touché, et que le père commun des fidèles appellera de tous ses vœux les bénédictions de Dieu sur la France.

« Agréé, etc., R. Archevêque de Nice, N.-A. »

On lit dans la *Patrie* :

« Nous recevons en ce moment communication d'une nouvelle importante.

« On nous assure qu'une réunion de tous les représentants des Etats étrangers a été tenue chez l'un d'eux. Le corps diplomatique a pris la résolution suivante :

« Reconnaissant l'unanimité du mouvement qui vient de s'opérer, et les apparences de force et de stabilité que puise le gouvernement provisoire dans l'élan unanime de la population, les représentants des cours étrangères ont résolu de rester à leur poste jusqu'à décision de leurs cours respectives. »

« La personne qui nous transmet cette nouvelle, ajoute : « Les termes de la résolution du corps diplomatique sont si favorables à la cause révolutionnaire, qu'il n'est pas douteux que la reconnaissance de la République française par les cours étrangères ne doive suivre immédiatement. »

Le *National* publie un long article sur la situation de la République. Nous en extrayons les deux paragraphes suivants :

« L'expectative est donc le parti qu'il lui importe de suivre : c'est la politique qui sauvera nos intérêts et ceux de l'Europe. De là nous verrons les événements marcher, nous reconnaitrons parmi les peuples ceux qui ont le plus de tendances à renouveler leur état social, et nous ne viendrons aucunement troubler par une intervention intempestive le travail d'idées qui les affranchit. Notre exemple, notre appui moral, sont suffisants pour modifier l'Europe; nos armes ne feraient que retarder cette modification et en interrompre le cours régulier.

« Mais il est un cas où, de toute nécessité, il faudrait sortir de l'expectative: ce serait celui où l'Autriche, ne se bornant pas à demeurer sur la défensive, attaquerait elle-même et envahirait l'Italie. Soit qu'elle marche sur la Toscane, soit Rome ou sur Naples, soit qu'elle dirige ses troupes contre le Piémont, la République française aurait l'obligation étroite de s'opposer à cet acte d'agression et de violence, et offrir à l'Italie le secours d'une armée et d'une flotte. N'importe, nous regardons les Italiens comme faibles et incapables de se défendre par eux-mêmes; mais la lutte serait douteuse. Or, il importe qu'elle ne le soit pas, et ils permettront à leurs amis de France de partager leurs dangers, et de payer à l'Italie une dette de reconnaissance pour tout le sang que les Italiens ont versé dans les rangs français. »

On peut chercher dans la *National* la pensée du parti vainqueur. Voici un extrait de son dernier article :

« Une république qui ne ferait que mettre un président à la place d'un roi, et qui ne s'occuperait pas sérieusement des intérêts des classes laborieuses, serait un aussi grand leurre que la monarchie. Dans un travail aussi difficile, l'Europe ne peut ni nous menacer, ni nous contraindre. Nos avant-gardes sont là: la Suisse, l'Italie, l'Allemagne frémissante sous le joug, et la Pologne, qui est égorgée, mais qui n'est pas morte. Telle est la situation des vieux gouvernements: s'ils nous attaquent, ils sont perdus également, c'est-à-dire que les idées révolutionnaires et sociales vont, dans un temps court, renoueler complètement ces vieilles machines si définitivement usées.

« La République française a donc pour obligation d'organiser la société sur des bases toutes nouvelles. Si elle est dans ce moment l'ancre de salut de tous; elle, à son tour, a pour ancre de salut cette rénovation sociale. C'est la une condition impérieuse sans laquelle rien de stable ne s'établira jamais. »

On lit encore dans la *National* :

« M. Odilon-Barrot et ses amis politiques, M. Thiers et les hommes qui marchaient sous son drapeau, MM. Billault, Dufaure et les rares soldats de leur petit bataillon, se sont réunis hier, à deux reprises, pour s'entendre sur la conduite à tenir en présence des circonstances graves dans lesquelles le pays se trouve placé. Il a été décidé à l'unanimité, dans cette réunion, que les hommes du tiers-parti, du centre gauche et de la gauche, dont les événements venaient de dépasser tous les projets et toutes les tendances politiques, donneraient, sans aucune restriction, leur concours au nouveau gouvernement. »

On lit encore dans la *National* :

« Les rumeurs qui circulent à Paris ne nous inquiètent ni ne nous surprennent. On parle de projets de régence: la duchesse d'Orléans serait, dit-on, aux environs de Paris. Encore une fois, nous ne sommes ni surpris ni inquiets. S'il est encore des hommes qui rêvent le rétablissement impossible de la dynastie déchue, le gouvernement républicain saura bien empêcher que le rêve ne devienne une réalité. »

Le *Constitutionnel* prévoit l'éventualité d'une guerre, et demande que le pays prenne une forte position, soit pour prévenir la guerre, soit pour la soutenir si elle était inévitable :

« Au moment où le gouvernement provisoire entreprend la tâche immense de fonder la république en France, tous les bons citoyens lui ont donné leur concours loyal et désintéressé, à ces deux seules conditions: l'établissement de l'ordre et l'organisation de la défense nationale contre toute agression extérieure. Il est urgent que le nouveau gouvernement répare les fautes de l'ancien, qu'il complète, qu'il organise les forces du pays, qu'il rassemble les éléments de l'armée nationale, qu'il se prépare, non à l'attaque mais à la plus énergique résistance à l'étranger.

« Sans doute, il ne faut point se montrer agressif; mais il n'est pas en France un citoyen qui ne se sente en opinion qu'il appartient, qui ne regarde la guerre comme possible, comme probable, dans l'état de l'Europe, et après

la révolution si profonde qui vient de s'accomplir dans notre pays. Tout le monde s'accorde dans ce sentiment, que l'indépendance de la patrie est le plus cher des biens, et que l'indépendance de nos alliés naturels, est une partie de notre liberté et de notre honneur. Point de politique agressive, mais point de défaillance indigne d'une grande nation. Chaque heure qui pourrait s'écouler sans être employée à nous préparer aux événements extérieurs, serait plus qu'une faute. Le gouvernement ne la commettra pas. »

Il a déjà été décidé au ministère de la guerre, dit une correspondance de Paris, qu'il serait formé immédiatement une armée de la Meuse et une armée du Rhin. La dénomination de troupes de ligne sera remplacée par celle de troupes de la République. On a déjà proposé de remplacer les shakos par des tricornes et de donner aux soldats pour l'été des pantalons blancs avec de larges raies rouges.

Le gouvernement provisoire décrète l'établissement immédiat d'ateliers nationaux.

Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Le château de M. Rothschild a été brûlé dans la journée d'aujourd'hui. (*Gaz. des Trib.*)

On lit dans une correspondance particulière de l'*Indépendance*, datée du 26 février :

« Le commandant supérieur de la garde nationale, M. de Courtais, devait passer, ce matin, la revue de toutes les légions. Cette revue n'a point eu lieu; la milice citoyenne, sur pied depuis cinq jours, était trop harassée, et la solennité a été remise à demain.

« A cause de cette remise, on a fait courir le bruit que les châteaux de Neuilly et de Saint-Cloud étaient incendiés, et que le peuple se portait sur les abattoirs. Les gardes nationaux qui se sont portés sur ces divers points, ont trouvé toutes choses en ordre; excepté pourtant à Neuilly, où le château a été dévasté.

« Des bruits alarmants de toute sorte ont été répandus de différents côtés; mais ceux qui les propageaient ont été presque partout fort mal reçus.

« Le gouvernement a reçu la nouvelle qu'une collision terrible avait eu lieu à Lyon entre le peuple et la ligne: et que force était restée à l'armée. On redoute non sans raison une violente réaction lorsque les dernières nouvelles de Paris seront connues.

« Hier, une troupe nombreuse s'est rendue aux affaires étrangères qui n'étaient gardées en ce moment que par trois gardes nationaux et deux hommes du peuple. Elle voulait brûler les papiers. Un des faubouriers factionnaires leur fit observer que c'était détruire les preuves de la culpabilité du ministère qu'il faudrait mettre en accusation, et cette raison fut accueillie avec faveur par les assistants. Toutefois, comme ils ne voulaient point s'éloigner sans savoir s'il y avait des armes dans l'hôtel, quatre d'entre eux désignés par eux furent admis à faire une perquisition. Quand ils sortaient après avoir visité jusqu'aux caves, on découvrit sur l'un d'eux une bouteille de vin qu'il avait volée. Cette bouteille lui fut cassée sur le dos devant l'attroupement rangé en bataille; et il fut chassé aux cris de: Pas de voleur parmi nous.

« Sur tous les murs des Tuileries on lit: Les voleurs seront immédiatement fusillés. »

On lit dans la même feuille :

« 26 février, mardi.

« Nous apprenons d'une source certaine que M. le duc de Nemours, après être resté vingt-quatre heures à Boulogne, sous un déguisement et un nom d'emprunt, s'est embarqué dans cette ville et est arrivé à Douvres, hier, dimanche, à 6 heures du matin. Il était accompagné de la duchesse et de quatre personnes de sa suite.

« Peu d'instants après le départ du prince de Boulogne, ses bagages qui n'avaient pu être transportés sur le bateau en même temps que lui, ont été saisis.

« Le bruit courait également à Douvres que M. le duc de Montpensier, était aussi arrivé dans cette ville. Mais cette nouvelle n'a pas le degré de certitude de la précédente.

« Aujourd'hui lundi, à deux heures et demie du matin, un bateau à vapeur anglais, la *Violette*, est parti de Douvres pour aller chercher au Tréport Mme la duchesse d'Orléans et le comte de Paris. »

On lit dans une lettre d'Aix-la-Chapelle du 27 février :

Les événements de Paris ont produit ici une impression extraordinaire. Dans les lieux publics on s'arrachait les journaux qui contiennent le récit de ces événements. Bientôt les bruits les plus alarmants ont couru sur l'état de la Belgique elle-même; mais les personnes bien informées de la situation des esprits n'ajoutent aucune foi à ces bruits.

« On s'alarme déjà des mesures que le gouvernement prussien ne manquera pas de prendre à la première nouvelle des événements. Déjà il paraît certain que la *landwehr* est appelée. On craint que les jeunes gens de 18 à 20 ans soient également appelés. Nous nous attendons déjà à voir arriver ici une armée de 30,000 hommes avant huit jours.

On lit dans la *Gazette de Prusse* du 27: La Bourse a été hier très agitée vers la clôture, à cause des nouvelles de Paris reçues par dépêche télégraphique. Il s'est fait de nombreuses ventes de fonds publics avec une baisse très-forte. (On connaissait à Berlin le 26 les nouvelles de Paris du 25.)

On lit dans le *Journal du Commerce d'Anvers* :

« Nous apprenons que la banque d'Anvers, débordée par les nombreux remboursements qu'elle a faits depuis quelques jours, vient de suspendre ses paiements en espèces. Tout porte à croire que cette mesure, dictée uniquement par la prudence, ne sera pas de longue durée. Quoiqu'il en soit, cette nouvelle a porté la consternation dans notre bourse.

P. S. Une réunion des intéressés à la banque commerciale en lieu après la bourse. Il s'agissait de décider si on appellerait par une députation du commerce, la démarche que la direction de la banque fait à la Société Générale de Bruxelles, ou si elle s'est rendue par le convoi de deux heures un quart, à l'effet d'écouter les effets dont elle est porteur. Après quelques observations pour et contre ce projet, il a été décidé, sur la proposition de MM. Nottebohm et Cafenax-Wattel, que l'on attendrait le résultat de la démarche de la direction de la banque avant de prendre une mesure définitive.

On lit dans le *Journal de Liège*, du 28 février :

Nous avons appris, ce matin, qu'un voyageur, qu'on présente pour M. Duchâtel, dernier ministre de l'intérieur du roi Louis-Philippe, est arrivé hier soir à Namur, dans une berline de voyage, et a été arrêté dans la nuit à Liège, à la station des Guillemins, où il a pris, dit-on, le premier convoi se dirigeant sur l'Allemagne.

Nous reproduisons plus loin d'après le *Moniteur Universel* le compte rendu de la dernière séance tenue par la chambre des députés et par la chambre des pairs. Ces documents désolés mais historiques seront lus avec une profonde émotion. On y verra comment le régime constitutionnel a succombé et a été étouffé sous l'invasion de l'anarchie. La chambre des députés a offert un douloureux spectacle jusqu'à ce que M. Sauzet, voyant l'assemblée en vahie par la foule armée, a levé subitement la séance. Mme la duchesse d'Orléans a déposé dans ces circonstances critiques un beau courage et un héroïsme touchant. Elle ne s'est retirée qu'au dernier moment; alors que les jours des membres de l'ancienne majorité étaient menacés.

PRESIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du jeudi 24 février.

La chambre était aujourd'hui convoquée pour une heure dans les bureaux; mais les députés se pressent dans la salle et font appeler M. le président, qui, à midi et demi, vient prendre place au fauteuil.

M. de Bussière, un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. Lafitte. Je demande la parole.

M. le président. Messieurs, attendu la gravité des circonstances qui pèsent sur le pays...

M. de Cambacérès. Monsieur le président, il y a dans la salle des conférences un grand nombre de députés; dans une circonstance aussi grave, il faut les appeler. Oui! oui!

M. le président. Huissiers, allez chercher MM. les députés.

(MM. les députés entrent dans la salle dans la plus vive animation.)

M. le président. Attendu la gravité des circonstances qui pèsent sur la capitale du royaume, j'ai été invité de toutes parts à ouvrir la séance publique, et comme la chambre se réunissait précisément pour se rendre dans ses bureaux, et comme d'ailleurs les précédents l'autorisent, j'ai fait une convocation publique immédiate. J'ai cru devoir substituer la séance publique à la réunion des bureaux. Approbation unanime.

M. Charles Lafitte. Messieurs, je n'occuperai pas longtemps la tribune. Je m'adresse à tous, je les prie de faire taire toutes les passions en ce moment. Je m'adresse à la droite, au centre, à la gauche, c'est surtout des députés qu'il faut faire taire pour que quelque mouvement.

Je propose à la chambre, vu les circonstances et sans entrer dans des explications inutiles, puisque vous le sentez tous puisqu'elles sont présentes à tous les esprits, je propose à la chambre de se déclarer en permanence. Je crains que je n'ai pas besoin de donner de développements. Non! non! Assez! assez!

Voix nombreuses. Oui! oui! en permanence.

M. Dutier. Je demande que cette proposition soit ajournée, et que, pour l'instant, la chambre déclare simplement qu'elle se maintient en séance, sauf à prendre plus tard telle détermination qu'exigeront les circonstances. Oui! oui!

M. de Cambacérès. Je demande que la chambre en permanence jusqu'à la fin de la crise. Oui! oui!

M. le président. Il ne peut pas être question de permanence autre que celle-ci; la chambre a ouvert sa séance, et elle restera ouverte tant qu'il ne sera pas fait mention de la lever. La chambre s'est réunie seulement en séance publique à l'heure où elle devait se réunir dans les bureaux. Très-bien! très-bien!

La séance demeure suspendue.

Une vive agitation règne dans l'assemblée, dont tous les membres paraissent gravement préoccupés. Le nom de M. Odilon Barrot, qui, dit-on, a été nommé président du conseil, est prononcé par beaucoup de membres qui semblent étonnés de son absence. Le bruit se répand de l'abdication du roi en faveur du comte de Paris, sous la régence de Mme la duchesse d'Orléans.

A un moment et demi, on annonce que Mme la duchesse d'Orléans et M. le comte de Paris sont arrivés à la séance.

Au même instant, Mme la duchesse d'Orléans entre tenant M. le comte de Paris sur son bras, et M. le duc de Chartres de l'autre. Des vives acclamations l'accueillent. Un grand nombre de membres des diverses parties de la chambre font entendre les cris de vive la duchesse d'Orléans! vive le comte de Paris! vive le roi! vive la régence!

Mme la duchesse d'Orléans et ses enfants prennent place sur des sièges que l'on a disposés à la hâte dans l'hémicycle, au pied de la tribune. M. le duc de Nemours accompagne Mme la duchesse d'Orléans. Plusieurs officiers et des gardes nationaux en uniformes sont devant l'escorte.

Un certain nombre de personnes étrangères à la chambre entrent aussi dans la salle et se tiennent debout dans les deux côtés.

Une grande anxiété se peint sur toutes les physionomies.

M. Lacrosse, au milieu du bruit. Je demande que la parole soit donnée à M. Dupin, qui vient d'amener M. le comte de Paris dans la chambre.

M. Dupin. Je ne l'ai pas demandé!

Voix nombreuses. Parlez! parlez!

M. Dupin. (Ecoutez! écoutez!) Messieurs, vous connaissez la situation de la capitale, les manifestations qui ont eu lieu. Elles ont eu pour résultat l'abdication de S. M. Louis-Philippe, qui a déclaré en même temps qu'il déposait le pouvoir et qu'il le laissait à la libre transmission sur la tête du comte de Paris avec la régence de Mme la duchesse d'Orléans. (Vives acclamations.) Cris nombreux: Vive le roi! vive le comte de Paris! vive la régence!

Messieurs, vos acclamations, si précieuses pour le nouveau roi et pour Mme la régente, ne sont pas les premières qui l'aient saluée; elle a traversé le pied des Tuileries et la place de la Concorde, escortée par le peuple, par la garde nationale. Bravo! bravo! exprimant ce vœu comme il est au fond de son cœur, de n'administrer qu'avec le sentiment profond de l'intérêt public, de l'honneur national, de la gloire et de la prospérité de la France. Nouveaux bravos.

M. Dupin descend de la tribune.

Plusieurs membres. M. Barrot! M. Barrot à la tribune!

D'autres membres. Il est absent!

M. Dupin, de sa place. Il me semble que la chambre, par ses acclamations unanimes, vient d'exprimer un sentiment non équivoque qui doit être constaté.

Voix nombreuses. Oui! oui!

Voix diverses à gauche et à l'extrême gauche. Non! non! Attendons M. Barrot. Un gouvernement provisoire!

M. Dupin. Je demande, en attendant que l'acte d'abdication, qui nous a été remis par M. Barrot, soit parvenu, que la chambre fasse au procès-verbal les acclamations qui ont accompagné ici et salué l'abdication du comte de Paris comme roi de France et Mme la duchesse d'Orléans comme régente, sous la garantie du vœu national. Oui! Bravo! — Non! — Vive et universelle agitation.

M. le président. Messieurs, il me semble que la chambre par ses acclamations unanimes...

...proclamation au centre. — Réclamations à gauche et à droite et de la part des spectateurs qui sont entrés dans les couloirs.

M. le président. Je constate avant tout les acclamations du peuple et de la garde nationale.

Mme la duchesse d'Orléans demande la parole et monte à la tribune. — Le bruit et l'agitation empêchent de se faire entendre.

M. Lamartine, de sa place. Je demande à M. le président de suspendre la séance par le double motif de respect qui nous inspirent, d'un côté, la représentation nationale, et de l'autre, la présence de l'auguste princesse qui est ici devant nous. Non! non! — Oui!

M. le président. La chambre va suspendre sa séance jusqu'à ce que Mme la duchesse d'Orléans et le nouveau roi se soient retirés. (Non! non!)

M. le duc de Nemours et plusieurs députés s'approchent de Mme la du-

chesse d'Orléans et paraissent l'engager à se retirer. La princesse semble s'y refuser et garde sa place.)

M. Lherbette, s'adressant à M. le président, Mme la duchesse d'Orléans désire rester ici.

(Le bruit et l'agitation redoublent.)

M. le président. Tout le monde, sans distinction d'opinion, doit comprendre qu'en présence d'une auguste princesse et de son fils le silence et le respect sont le devoir de tous.

(Bruits divers. — M. Marie occupe toujours la tribune. — Mme la duchesse d'Orléans et ses enfants restent debout dans l'hémicycle, entourés d'un grand nombre de députés.)

M. Oudinot. Je demande à la chambre un instant d'attention. Ecoutez! écoutez! On fait appel à tous les sentiments généreux.

La princesse, on vous l'a dit, a traversé les Tuileries et la place de la Concorde seule, à pied, avec ses enfants, aux acclamations publiques. Si elle désire se retirer, que les issues lui soient ouvertes, que nos respects l'entourent comme elle était entourée tout à l'heure des respects de la ville de Paris. Accompagnons-la où elle veut aller... Interruptions. Si elle demande à rester dans cette enceinte, qu'elle reste, et elle aura raison, car elle sera protégée par notre dévouement. Très-bien!

M. le président. La première mesure à prendre, c'est d'inviter toutes les personnes étrangères à la chambre à sortir de l'enceinte. Non! non!

La chambre ne peut pas délibérer; messieurs, par respect pour la chambre et pour la constitution, veuillez vous retirer. Non! non!

En ce moment, Mme la duchesse d'Orléans semble céder aux invitations qu'on lui adresse; précédée du duc de Nemours et suivie de ses deux enfants, elle monte les degrés de la salle par le couloir du centre qui conduit à la porte placée au-dessous de l'horloge. Arrivée aux derniers bancs du centre gauche, elle y prend place, toujours entourée du même cortège, au milieu des acclamations de la chambre presque entière. MM. les députés de l'extrême gauche restent impassibles à leurs places. Le nombre des gardes nationaux et des personnes étrangères à la chambre augmente à chaque instant dans les couloirs.

M. le président. J'invite de nouveau toutes les personnes étrangères à la chambre à se retirer; la chambre va délibérer.

M. Marie, s'adressant aux gardes nationaux en armes: Messieurs, sortez, pour que la chambre puisse délibérer. Non! non!

M. le président. Souvenez-vous, messieurs, que la représentation nationale est un dépôt sacré confié à la ville de Paris et à la garde nationale; la chambre ne peut pas délibérer en présence d'étrangers. Non! non!

En ce moment, M. Odilon Barrot entre dans la salle. Un grand nombre de députés l'entourent.

M. Dosmont. Il faut laisser parler M. Odilon Barrot.

(M. Marie à la tribune), se dispose à prendre la parole.

Plusieurs voix. M. Odilon Barrot! M. Odilon Barrot!

M. Crémieux. Laissez parler M. Marie, M. Odilon Barrot viendra.

M. Marie. Messieurs, dans la situation où se trouve Paris, vous n'avez pas un moment à perdre pour prendre des mesures qui puissent avoir autorité sur la population. Depuis ce matin le mal a fait d'immenses progrès, et, si vous tardez encore à prendre des mesures par des délibérations inutiles, vous ne savez pas jusqu'à quel point le désordre peut aller; il est donc urgent de prendre un parti. Quel parti prendre? On vient de proclamer la régence de Mme la duchesse d'Orléans; vous avez une loi qui a nommé le duc de Nemours régent; vous ne pouvez pas aujourd'hui faire une régence; c'est certain, il faut que vous obéissiez à la loi. Cependant il faut aviser; il faut à la tête de la capitale comme à la tête de tout le royaume, d'abord un gouvernement imposant; je demande qu'un gouvernement provisoire soit constitué. Bravo! bravo! dans les tribunes. Quand ce gouvernement aura été constitué, il avisera; il pourra aviser; concurrentement avec les chambres, et il aura autorité dans ce pays: ce parti pris à l'instant même, le faire connaître dans Paris, c'est le seul moyen d'y établir la tranquillité, il ne faut pas en pareil moment perdre son temps en vains discours.

Voici, messieurs, ma proposition: je demande que sur le champ un gouvernement provisoire soit organisé.

M. de Genoude se dirige la tribune; plusieurs membres l'engagent à ne pas prendre la parole.

M. de Genoude. Je n'ai pas d'autres intérêts que les intérêts du pays.

Plusieurs membres. Laissez vos intérêts de côté!

M. Crémieux. Dans un pareil moment il est impossible que tout le monde soit d'accord pour proclamer Mme la duchesse d'Orléans pour régente, et M. le comte de Paris pour roi; la population ne peut pas accepter immédiatement cette proclamation; en 1830 nous nous sommes fort hâtés, et nous voici obligés, en 1848, de recommencer. Bravo! bravo! Nous ne voulons pas, messieurs, nous hâter en 1848; nous voulons procéder régulièrement, légalement, fortement.

Le gouvernement provisoire... Bravo! bravo! que vous nommerez ne sera pas seulement chargé de maintenir l'ordre, mais de nous apporter ici des institutions qui protègent toutes les parties de la population, ce qui lui avait été promis et ce qu'il n'a pas pu trouver depuis 1830. Bravo! bravo!

Quant à moi, je vous le déclare, j'ai le plus profond respect pour Mme la duchesse d'Orléans... Bravo! bravo! — Ces bravos qui partent des bancs du centre sont étouffés par des cris et par le tumulte des tribunes... et j'ai conduit tout à l'heure, j'ai eu ce triste honneur, la famille royale jusqu'aux voitures qui l'emportent dans son voyage; je n'ai pas manqué à ce devoir, et j'ajouterai que toutes les populations qui étaient répandues sur la route ont parfaitement accueilli le malheureux roi et sa malheureuse famille. Rumour tumultueuse. Mais maintenant, messieurs, la généralité de la population parisienne, la fidèle garde nationale, ont manifesté leur opinion légitime; eh bien, la proclamation qui vous est proposée dans ce moment violerait la loi qui est déjà portée.

Nommons un gouvernement provisoire; qu'il soit juste, ferme, vigoureux, ami du pays, auquel il puisse parler, pour lui faire comprendre que s'il a des droits que tous nous saurons lui donner, il a aussi des devoirs qu'il doit savoir remplir.

Croyez-vous un peu, nous vous en supplions; nous sommes arrivés aujourd'hui à ce que devait nous donner la révolution de juillet; nous n'avons pas voulu le changement de quelques hommes; sachons profiter des événements, et ne laissons pas à nos fils le soin de renouveler cette révolution. Je demande l'institution d'un gouvernement provisoire composé de cinq membres. Approbation à gauche dans les tribunes.

M. de Genoude. Je le demande à tout le monde... Interruption. Vous ne pouvez faire ni un gouvernement provisoire, ni une régence; il faut que la nation soit convoquée, si vous avez quelque chose à faire. Interruption. Je dis qu'il n'y a rien sans le consentement du peuple. C'est comme en 1830, vous ne l'avez pas appelé, voyez de qui vous arrive; ce sera la même chose, et vous aurez les plus grands malheurs surgir de ce que vous ferez aujourd'hui. (Agitation.)

M. Odilon Barrot. (Ecoutez! écoutez!) Jamais nous n'avons eu plus besoin de sang-froid et de prudence! C'est vrai! Puissez-vous être tous unis dans un même sentiment, celui de sauver le pays du plus détestable des fléaux, la guerre civile. Très-bien! très-bien! Les nations ne meurent pas, mais elles peuvent s'affaiblir dans des dissensions intestines, et jamais la France n'a eu plus besoin de toute sa grandeur et de toute sa force.

Notre devoir est tout tracé. Il a heureusement cette simplicité qui saisit toute une nation; s'adresse à ce qu'elle a de plus généreux et de plus intime, à son courage, à son honneur.

La couronne de Juillet repose sur la tête d'un enfant et d'une femme. Vives acclamations au centre.

Madame la duchesse d'Orléans se lève et salue l'assemblée. Elle invite le comte de Paris à l'imiter, ce qu'il fait.

M. Odilon Barrot. Je fais un appel solennel.

M. de la Rochejaquelein. Vous ne savez ce que vous faites.

Madame la duchesse d'Orléans se lève comme pour parler.

Plusieurs voix. Ecoutez! écoutez! Laissez parler madame la duchesse!

D'autres membres. Continuez, monsieur Barrot!

M. Odilon Barrot. C'est au nom de la liberté politique dans notre pays, c'est au nom des nécessités de l'ordre surtout, au nom de notre union et

de notre accord dans des circonstances si difficiles, que je demande à tout mon pays de se rallier autour de ses représentants de la révolution de Juillet. Plus il y a de grandeur et de générosité à maintenir et à relever ainsi la pureté et l'innocence, et plus mon pays s'y dévouera avec courage. Quant à moi, je serai heureux de consacrer mon existence, tout ce que j'ai de facultés dans ce monde, à faire triompher cette cause qui est celle de la vraie liberté dans mon pays. Bravos au centre.

M. de la Rochejaquelein. Je demande la parole.

M. Odilon Barrot. Est-ce que par hasard on prétendrait remettre en question ce que nous avons décidé par la révolution de Juillet? Très-bien! très-bien!

Messieurs, la circonstance est difficile, j'en conviens, mais il y a dans ce pays de tels éléments de grandeur, de générosité et de bon sens, que je suis convaincu qu'il suffit de leur faire appel pour que la population de Paris se lève autour de cet étendard. Oui! oui!

Il y a là tous les moyens d'assurer toute la liberté à laquelle ce pays a le droit de prétendre, de la concilier avec toutes les nécessités de l'ordre qui lui sont si nécessaires, de rallier toutes les forces vives de ce pays et de traverser les grandes épreuves qui lui sont peut-être réservées.

Ce devoir est simple, tracé par l'honneur, par les véritables intérêts du pays; si nous ne savons pas le remplir avec fermeté, persévérance, courage, je ne sais quelles peuvent en être les conséquences; mais soyez convaincus, comme je le disais en commençant, que celui qui a le courage de prendre la responsabilité d'une guerre civile au sein de notre noble France, celui-là est coupable au premier chef, celui-là est criminel envers son pays et envers la liberté de la France et du monde entier.

Quant à moi, messieurs, je ne puis prendre cette responsabilité. La régence de la duchesse d'Orléans, un ministère pris dans les opinions les plus éprouvées, vont donner plus de gage à la liberté; et puisse un appel au pays, à l'opinion publique, dans tout sa liberté, se prononcer alors, et se prononcer sans s'égaler jusqu'à des prétentions rivales de la guerre civile.

M. Bedru Rollin. Je demande la parole.

M. Larrot continuant. Le prononcer au nom des intérêts du pays et de la vraie liberté, voilà, quant à moi, quel est mon avis, quelle est mon opinion, je ne pourrais pas prendre la responsabilité d'une autre situation.

M. de la Rochejaquelein. Nul plus que moi ne respecte et ne songe plus profondément ce qu'il y a de beau dans certaines situations. Je n'en suis pas à ma première épreuve.

Je répondrai à l'honorable M. Odilon Barrot que je n'ai pas la folle prétention de venir ici élever des prétentions contraires; non, mais je crois que M. Odilon Barrot n'a pas servi, comme il aurait voulu les servir, les intérêts pour lesquels il est monté à cette tribune, en s'avançant avant qu'il l'ait fait. Bruit.

Messieurs, il appartient peut-être bien à ceux qui, dans le passé, ont toujours servi les rois, de parler maintenant du pays et de parler du peuple.

Quelques voix. Bien! très-bien!

M. de la Rochejaquelein. Aujourd'hui, vous n'êtes rien, vous n'êtes plus rien!

Au centre. Comment donc! comment donc!

M. de Mornay. Nous ne pouvons accepter cela.

M. le président. Monsieur, vous vous écarterez de l'ordre; je vous rappelle à l'ordre.

M. de la Rochejaquelein. Permettez-moi de parler.

Quand je dis que vous n'êtes rien, en vérité je ne croyais pas soulever des orages. Ce n'est pas moi, député, qui vous dirai que la chambre des députés n'existe plus comme chambre. Je dis qu'elle n'existe plus comme. Interruptions. Je dis, messieurs, qu'il faut convoquer la nation, et alors.

En ce moment une foule d'hommes armés, gardes nationaux, étudiants, ouvriers, pénètre dans la salle des séances et arrive jusqu'à l'hémicycle. Plusieurs sont porteurs de drapeaux. Un tumulte général se produit dans l'assemblée. La plupart des membres, siégeant aux bancs des centres, fuient vers les banquettes supérieures. Les cris: Nous voulons la déchéance du roi! la déchéance! sont poussés par ceux qui paraissent marcher à la tête de la foule.

M. de Mornay. Monsieur le président, suspendez, mais ne levez pas la séance en ce moment.

M. le président, se couvrant. Il n'y a point de séance en ce moment.

Un orateur étranger à la chambre, M. Chevalier, ancien rédacteur de la *Bibliothèque historique*, escalade la tribune. — Cris et confusion générale.

Messieurs, dit cet orateur, croyez à la modération de mes paroles. Bruit. — Vous n'avez pas le droit de parler! Je viens vous proposer le seul expédient qui puisse vous tirer d'embarras. Si vous voulez sauver la situation, vous n'avez qu'une chose à faire. Ecoutez-moi! Gardez-vous de proclamer sans droit le comte de Paris, mais que la duchesse d'Orléans et le comte de Paris aient le courage de se rendre sur les boulevards, au milieu du peuple et de la garde nationale, je réponds de leur salut. Si le peuple ne consent pas à lui déléguer le pouvoir...

Voix dans la foule. Vive la république! Assez! assez!

M. Chevalier. La seule chose que vous ayez à faire dans ce moment, c'est de nous donner un gouvernement, c'est de le faire à l'instant même; vous ne pouvez pas laisser toute une population sans magistrats, c'est là le premier besoin que vous ayez à satisfaire... Le bruit couvre la voix de l'orateur. Il faut que le comte de Paris soit porté sur le pavais aux chaudières.

Un membre de la chambre. Il est venu ici tout à l'heure! il est ici! si vous hésitez...

Les regards se portent vers le sommet de l'amphithéâtre où s'étaient assis la duchesse d'Orléans et ses enfants. Au moment de l'abdication de la salle par la multitude, la princesse, les princes et ceux qui les accompagnaient sortent par la porte qui fait face à la tribune.

M. Chevalier. Vous êtes sûrs de voir proclamer la république...

(Le trouble et la confusion sont à leur comble.)

Un citoyen en costume d'officier, lequel nous dit être M. Dumoulin, commandant de l'hôtel de ville en juillet 1830, monte à la tribune et pose sur le mur la rampe d'un drapeau tricolore.

Messieurs, M. Dumoulin, le peuple a reconquis son indépendance et sa liberté aujourd'hui comme en 1830; vous savez que le trône vient d'être brisé aux Tuileries et jeté par la fenêtre.

(M. Chevalier, M. Lamartine et M. de Lamartine paraissent en même temps.)

Voix dans la foule. Plus de Bourbons! — A bas les traités! — Un gouvernement provisoire immédiatement!

Clameurs confuses. — Beaucoup de députés se retirent par la porte du fond.

M. Ledru-Rollin, s'adressant aux hommes de la foule. Au nom du peuple que vous représentez, je vous demande le silence.

Voix du peuple. Au nom de M. Ledru-Rollin, silence!

M. Ledru-Rollin. Messieurs, au nom du peuple, je vous demande un instant de silence.

Un homme du peuple. Un gouvernement provisoire!

M. Mauguin. Soyez tranquilles! vous aurez un gouvernement provisoire!

M. Ledru-Rollin. Au nom du peuple partent en avant, maître de Paris quoi qu'on fasse. Oui! oui! je viens protester contre l'espèce de gouvernement qu'on est venu proposer à cette tribune. Très-bien! très-bien! — Bravos dans la foule. Je ne fais pas comme vous une chose nouvelle, car en 1842, lors de la discussion de la loi de régence, seul dans cette enceinte j'ai déclaré qu'elle ne pouvait point être faite sans un appel au pays. C'est moi! — Très-bien!

M. de la Rochejaquelein. Et moi donc!

Une voix. Oui! la Rochejaquelein aussi!

M. Ledru-Rollin. On vient tout à l'heure de vous parler de la glorieuse révolution de 1789. Prenons bien garde que les hommes qui en parlent ainsi n'en connaissent pas le véritable esprit, et ne veuillent pas surtout en respecter la constitution.

En 1791, dans le texte même de la constitution, on a déclaré que l'assemblée constituante, l'assemblée constituante, comprenez-le bien, avec

des pouvoirs spéciaux, n'avait pas le droit de faire une loi de régence, et qu'il fallait un appel au pays pour la faire.

Voix nombreuses. Oui! oui! — C'est évident.

M. Ledru-Rollin. C'est le texte même de la constitution de 1791.

Or, messieurs, depuis deux jours nous nous battons pour le droit. Eh bien! si vous résistez, et si vous prétendez qu'un gouvernement par acclamation, un gouvernement éphémère qu'emporte la colère révolutionnaire, si vous prétendez que ce gouvernement existe, nous nous battons encore au nom de la constitution de 91 qui plane sur le pays, qui plane sur notre histoire, et qui veut qu'il y ait un appel fait à la nation pour qu'une régence soit possible.

Une voix. Ce n'est pas possible autrement.

M. Ledru-Rollin. Ainsi pas de régence possible...

Voix nombreuses. Nous n'en voulons pas!

M. Ledru-Rollin. Pas de régence possible, ainsi qu'on vient d'essayer de l'implanter d'une façon que je dirais véritablement singulière et usurpatrice.

Comment! tout à coup, sans nous laisser délibérer, vous-même majorité, venir briser la loi que vous avez faite contre nos efforts en 1842! Vous ne le voudriez pas. C'est un expédient qui n'a pas de racines dans le pays.

Au nom même du droit que, dans les révolutions même, il faut savoir respecter, car on n'est fort que par le droit, je proteste, au nom du peuple, contre votre nouvelle usurpation. Bravo! bravo! — Vive Ledru-Rollin!

Vous avez parlé d'ordre, d'effusion de sang. Ah! l'effusion de sang nous touche, car nous l'avons vue d'aussi près que personne. Eh bien, nous vous déclarons encore ceci: l'effusion de sang ne peut cesser que quand les principes et le droit seront satisfaits; et ceux-là qui viennent de se battre, se batront ce soir si l'on méconnaissait leurs droits. Oui! oui!

Au nom de ce peuple qui est tout, je vous demande quelle espèce de garanties votre gouvernement, qu'on intronisait, qu'on essayait d'introniser tout à l'heure, quelles garanties il nous donne? Bravo dans la foule.

Une personne qui s'est assise sur les bancs du centre, en face de la tribune, se lève et s'écrie: « Je déclare que les paroles qui sont proferées ici. Interception.

Des députés qui se trouvent placés auprès de cette personne l'invitent à se taire. — Non! non! s'écrie-t-elle, je proteste. — Bruit général. — L'interrupteur est entraîné hors de la salle par les efforts mêmes des députés.

M. Berryer, s'adressant à M. Ledru-Rollin: Pressez la question! concluez! un gouvernement provisoire!

M. Ledru-Rollin. Messieurs, en parlant ainsi au nom du peuple, j'ai la prétention, je le répète, de rester dans le droit, et j'invoque deux souvenirs. Cinq! cinq! concluez!

En 1815, Napoléon a voulu abdiquer en faveur du roi de Rome. Le pays était debout, le pays s'y est refusé.

En 1830, Charles X a voulu abdiquer pour son petit-fils; le pays était debout, le pays s'y est refusé.

M. Berryer. Concluez! nous connaissons l'histoire.

M. Ledru-Rollin. Aujourd'hui, le pays est debout, et vous ne pouvez rien faire sans le consulter.

Je demande donc, pour me résumer, un gouvernement provisoire oui! non pas nommé par la chambre non! non, mais par le peuple. Un gouvernement provisoire, et un appel immédiat à une convention qui régularise les droits du peuple. Bravo! bravo!

M. de Lamartine, qui est resté à la tribune, s'avance pour prendre la parole.

Plusieurs voix: Lamartine! Lamartine! Les applaudissements éclatent. — Ecoutez! écoutez!

M. de Lamartine. Messieurs, je partage aussi profondément que qui que ce soit parmi vous le double sentiment qui a agité tout à l'heure cette enceinte et voyant un des spectacles les plus touchants que puissent présenter les annales humaines, celui d'une princesse auguste se défendant avec son fils innocent, se voyant se jeter du milieu d'un palais désert au milieu de la représentation du peuple. Très-bien! très-bien! — Ecoutez! écoutez! — On n'a pas entendu! répétez!

Je demande à répéter ma phrase, et je vous prie d'attendre celle qui va la suivre. Je disais, messieurs, que j'avais partagé aussi profondément que tout le monde dans cette enceinte le double sentiment qui l'avait agitée tout à l'heure. Et je ne fais aucune distinction, car le moment n'en veut pas, entre la représentation nationale et la représentation des citoyens de tout le peuple; et de plus c'est le moment de l'égalité, et cette égalité ne servira, j'en suis sûr, qu'à faire reconnaître la hiérarchie de la mission que des hommes spéciaux ont reçue de leur pays, pour donner non pas l'apaisement, mais le premier signal de la concorde et de la paix publique. Bravos! braves!

Mais, messieurs, si je partage cette émotion, qu'inspire ce spectacle attendrissant des plus grandes catastrophes humaines, si je partage le respect qui vous anime tous à quelque opinion que vous apparteniez dans cette enceinte, je n'ai pas partagé moins vivement le respect pour ce peuple glorieux qui combat depuis trois jours pour redresser un gouvernement perfide, et pour rétablir sur une base désormais inébranlable l'empire de l'ordre et de l'empire de la liberté. Applaudissements.

Mais, messieurs, je ne me fais pas l'illusion qu'on se faisait tout à l'heure à cette tribune; je ne me figure pas qu'une acclamation spontanée arrachée à une émotion et à un sentiment publics puisse constituer un droit solide et inébranlable et un gouvernement de 35 millions d'hommes.

Je sais que ce qu'une acclamation proclame, une autre acclamation peut l'annuler, et quel que soit le gouvernement qu'il plaise à la sagesse et aux intérêts de ce pays de se donner, dans la crise où nous sommes, il importe au peuple, à toutes les classes de la population, à ceux qui ont versé quelques gouttes de leur sang dans cette lutte, de cimenter un gouvernement populaire, solide, inébranlable enfin. Applaudissements.

Eh bien, messieurs, comment le faire? Comment le trouver parmi ces éléments flottants dans cette tempête où nous sommes tous emportés, et où un vent vient surmonter à l'instant même la vague que vous avez emprunté jusqu'à présent? Comment trouver cette base inébranlable? en descendant dans le même du pays, en allant extraire, pour ainsi dire, ce grand mystère de la nation, d'où sort tout ordre, toute vérité, toute liberté. C'est pour cela que j'ai voulu avoir recours à ces subterfuges, à ces surprises, à ces émotions, dans ce pays, vous le voyez, se repent-t-on tard. (Oui! oui!), lorsque ces fictions viennent à s'évanouir, en ne laissant rien de solide, de permanent, de véritablement populaire et d'inébranlable sous les pas du pays; c'est pour cela que je viens appuyer de toutes mes forces la double demande que j'aurais faite le premier à cette tribune, si on m'avait laissé monter au commencement de la séance, la demande, d'abord d'un gouvernement, je le reconnais, de nécessité d'ordre public, de circonstance, d'un gouvernement qui étanche le sang qui coule, d'un gouvernement qui arrête la guerre civile entre les citoyens... Acclamations.

L'un des hommes de la foule, qui est debout dans l'hémicycle, remet son sabre dans le fourreau, en disant: « Bravo! bravo! »

M. de Lamartine... D'un gouvernement qui suspende ce malentendu terrible qui existe depuis quelques années entre les différentes classes de citoyens, et qui, en nous empêchant de nous reconnaître pour un seul peuple, nous empêche de nous aimer et de nous embrasser. Très-bien; très-bien.

Je demande que l'on constitue à l'instant, du droit de la paix publique, du droit du sang qui coule, du droit du peuple qui peut être affaibli du glorieux travail qu'il accomplit depuis trois jours, je demande que l'on constitue un gouvernement provisoire. Bravo! bravo!... un gouvernement qui ne préjuge rien, ni de nos droits, ni de nos ressentiments, ni de nos sympathies, ni de nos colères, sur le gouvernement définitif qu'il plaira au pays de se donner quand il aura été consulté. C'est cela! c'est cela! Je demande donc un gouvernement provisoire. Oui! oui!

De toutes parts. Les noms des membres du gouvernement provisoire.

Plusieurs personnes présentent une liste à M. de Lamartine.

M. de Lamartine. Attendez! Ce gouvernement provisoire aura pour mission, selon moi, pour première et grande mission, d'établir la trêve indis-

pensable, et la paix publique entre les citoyens; 2° de préparer à l'instant les mesures nécessaires pour convoquer le pays tout entier, et pour le consulter, pour consulter la garde nationale tout entière. Oui! oui! le pays tout ce qui porte dans son titre d'homme les droits du citoyen. Applaudissements prolongés.

Un dernier mot.

Les pouvoirs qui se sont succédé depuis cinquante ans...

A ce moment on entend retentir des dehors des coups violents aux portes de l'une des tribunes publiques. Les portes cèdent bientôt sous des coups de crosses de fusils. Des hommes du peuple mêlés de gardes nationaux y pénètrent en criant: « A bas la chambre! pas de députés! » Un de ces hommes a poussé le canon de son fusil dans la direction du bureau. Les cris « Ne tirez pas! ne tirez pas! c'est M. de Lamartine qui parle! » retentissent avec force. Sur les instances de ses camarades, l'homme relève son fusil.

M. le président, qui est resté au fauteuil, réclame le silence en agitant violemment sa sonnette.

Le bruit et le tumulte acquièrent la plus grande intensité.

M. le président. Puisque je ne puis obtenir le silence, je déclare la séance levée.

M. Sauzet quitte le fauteuil après avoir prononcé ces paroles.

Ici l'assemblée de la chambre des députés cesse; mais le peuple armé de fusils, de sabres, mêlé aux gardes nationaux et un certain nombre de députés de la gauche restent dans la salle.

Après quelques instants de tumulte, M. Dupont (de l'Eure) monte au fauteuil. Il est entouré d'un grand nombre de personnes étrangères à la chambre.

M. de Lamartine est toujours à la tribune.

Voix nombreuses. Les noms, les noms des membres du gouvernement provisoire.

M. de Lamartine s'efforce de dominer le bruit que ces exhortations ne parviennent pas à calmer.

Quelques voix. Dupont (de l'Eure)! Dupont (de l'Eure)!

D'autres voix. Il est au fauteuil, silence! écoutez-le! Oui! oui!

M. de Lamartine, au milieu du bruit. Je vais lire les noms...

Voix nombreuses. Silence! silence!

M. de Lamartine. Messieurs, je vais lire les noms. Le bruit continue.

MM. Arago, Carnot... Le tumulte va toujours en croissant.

M. S. Messieurs, M. Dupont de l'Eure nous préside.

Voix nombreuses. Le gouvernement provisoire!

M. Dupont de l'Eure va nommer le gouvernement provisoire. De longs braves éclatent sur tous les bancs.

M. Chevallier. Si vous voulez faire quelque chose, laissez donc parler!

M. Marion, député, à M. de Lamartine. Ne quittez pas la tribune!

Une voix. Ecoutez donc la proclamation des noms.

Un homme armé d'un fusil. Nous ne demandons qu'un moment de silence; nous voulons seulement entendre les noms des personnes qui composeront le gouvernement.

Une autre personne. Du silence dépend le salut de tous. Je le réclame pour qu'on puisse entendre M. Dupont de l'Eure.

Une voix. M. Dupont de l'Eure avant tout!

Une autre voix. Vive la République!

Beaucoup de personnes pressent et entourent M. de Lamartine et l'engagent à attendre le rétablissement du silence pour parler.

Au nom du peuple, s'écrie l'une d'elles, du silence! Laissons parler M. de Lamartine.

M. de Lamartine. Un moment de silence, messieurs. Le silence se rétablit un instant.

Messieurs, la proposition qui a été faite, que je suis venu soutenir et que vous avez consacrée par vos acclamations à cette tribune, elle est accomplie. Un gouvernement provisoire va être proclamé nominativement. Bravo, bravo. — Vive Lamartine.

Maintenant, messieurs...

Voix nombreuses. Nommez-les! nommez-les!

M. de Lamartine. On va les nommer.

M. de Lamartine, après avoir attendu quelques instants que le calme se rétablît se retire sur le derrière de la tribune.

M. Dumoulin monte à la tribune et cherche à se faire entendre, mais le bruit continu empêche de saisir ses paroles.

M. Dumoulin, debout sur le bureau des secrétaires de la chambre. Messieurs, on vous demande un peu de silence pour proclamer les noms du gouvernement provisoire; si vous ne faites silence, vous n'entendrez rien et nous n'aboutirons à rien. Oui, silence.

M. Dupont de l'Eure. On vous propose de former le gouvernement provisoire. Oui, oui. — Silence.

Les sténographes. Silence. On répétera les noms.

M. Dupont de l'Eure. Voici les noms. Silence.

Voix nombreuses. Nommez, nommez.

M. Dupont de l'Eure. Arago, Lamartine, Dupont de l'Eure, Crémieux... Bruit et agitation.

M. de Lamartine. Silence, messieurs. Si vous voulez que les membres du gouvernement provisoire acceptent la mission que vous leur avez confiée, il faut au moins que la proclamation en soit faite. Notre honorable ami ne peut se faire entendre au milieu de ce bruit.

Une voix. Il faut qu'on sache que le peuple ne veut pas de royauté. La République.

Plusieurs voix. Délibérons immédiatement.

Une voix. Assis, assis, allons nous asseoir. Prenons la place des vendus.

Une autre voix. Plus de Bourbons, un gouvernement provisoire, et ensuite la République.

M. de la Bochejaquelein. Ils ne l'auront pas volé; c'est un prêté rendu.

Une voix. Un moment de silence, sinon nous n'aboutirons à rien.

Une autre voix. Nous demandons qu'on proclame la République.

M. Dupont (de l'Eure) lit successivement les noms suivants qui sont répétés à haute voix par plusieurs sténographes:

M. Lamartine, Oui, oui.

M. Ledru-Rollin, Oui, oui.

M. Arago, Oui, oui.

M. Dupont de l'Eure, Oui, oui.

Une voix. M. Bureau de Pusy...

M. Bureau de Pusy fait un geste de refus.

M. Dupont de l'Eure. M. Marie, Oui, — Non.

Quelques voix. Georges Lafayette, Oui. — Non, non.

Voix nombreuses. La République, la République.

Une voix. Il faut que les membres du gouvernement provisoire orientent la République! avant d'être nommés et acceptés.

Une autre voix. Je demande la destitution de tous les députés absents.

Une voix dans le peuple. Il faut conduire le gouvernement provisoire à l'hôtel de-ville. Nous voulons un gouvernement sage, modéré, pas de sang, mais nous voulons la République.

M. Bocage. A l'hôtel de-ville, Lamartine en tête.

M. de Lamartine sort de la chambre accompagné d'un grand nombre de citoyens.

Après son départ, le tumulte continue dans la portion de la foule qui reste disséminée sur les bancs de la chambre, dans l'hémicycle et dans les couloirs.

M. Ledru-Rollin. Citoyens, vous comprenez que vous faites ici un acte grave en nommant un gouvernement provisoire.

Voix diverses. Nous n'en voulons pas — Si, si, il en faut un.

M. Ledru-Rollin. Dans les circonstances comme celles où nous sommes,

ce que tous les citoyens doivent faire, c'est d'accorder silence et de prêter attention aux hommes qui veulent se constituer ses représentants, En conséquence, écoutez-moi!

Nous allons faire quelque chose de grave. Il y a eu des réclamations tout à l'heure. Un gouvernement provisoire ne peut pas se nommer d'une façon légère. Voulez-vous me permettre de vous lire les noms qui semblent proclamés par la majorité. (Silence. — Ecoutez, écoutez.)

A mesure que je lirai les noms, suivant qu'ils vous conviendront ou qu'ils ne vous conviendront pas, criez oui ou non (Très-bien. — Ecoutez,); et pour faire quelque chose d'officiel, je prie MM. les sténographes du *Moniteur* de prendre note des noms à mesure que je les prononcerai, parce que nous ne pouvons pas présenter à la France des noms qui n'auraient pas été approuvés par vous (Parlez, parlez.)

Je lis;

Dupont (de l'Eure). Oui, oui.

Arago, Oui, oui.

Lamartine, Oui, oui.

Ledru-Rollin, Oui, oui.

Garnier-Pagès, Oui, oui. — Non.

Marie, Oui, oui. — Non.

Crémieux, Oui, oui.

Une voix dans la foule, Crémieux, mais pas Garnier-Pagès. Si, si. — Non.

Il est mort, le bon.

D'autres voix. Taisez-vous. — A l'ordre.

M. Ledru-Rollin. Que ceux qui ne veulent pas lèvent la main. Non, non. — Si, si.

Je demande à ajouter un mot. Permettez, messieurs.

Le gouvernement provisoire, qui vient d'être nommé, a de grands, d'immenses devoirs à remplir. On va être obligé de lever la séance pour se rendre au sein du gouvernement et prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'effusion du sang cesse, afin que les droits du peuple soient consacrés.

Cris nombreux. Oui, oui, à l'hôtel de ville.

Un élève de l'école polytechnique. Vous voyez qu'aucun des membres de votre gouvernement ne veut la République. Nous serons trompés comme en 1830.

Plusieurs voix. Vive la République.

Autres voix. Vive la République et M. Ledru-Rollin. — A l'Hôtel-de-Ville.

Un jeune homme. Ce n'est pas à l'hôtel de-ville qu'est le centre du gouvernement, c'est ici.

M. Ledru-Rollin se retire, suivi de plusieurs citoyens.

La foule qui avait envahi la salle continuait à diminuer.

Un jeune homme, qui paraît être un étudiant, s'efforce, sans pouvoir y parvenir, de se faire entendre à la tribune.

Un citoyen monte sur le marbre de la tribune en brandissant une arme. On crie: Vive la République! Partons pour l'Hôtel de-Ville!

Un jeune homme, à la tribune. Plus de liste civile.

Un autre. Plus de royauté.

Quelqu'un appelle tout à coup l'attention sur le grand tableau placé au-dessus du bureau et derrière le fauteuil de la présidence, qui représente la prestation de serment de Louis-Philippe à la charte, et les cris: Il faut le déchirer, il faut le détruire, se font immédiatement entendre.

Des hommes qui sont montés sur le bureau se disposent à donner des coups de sabre et d'épée dans le tableau.

Un ouvrier, armé d'un fusil double, qui se trouve dans l'hémicycle, s'écrie: Attendez! je vais tirer sur Louis-Philippe! Au même instant, deux coups de feu éclatent. Cris divers.

Un autre ouvrier s'élance immédiatement à la tribune, et prononce ces mots:

« Respect aux monuments, respect aux propriétés. Pourquoi détruire? pourquoi tirer des coups de fusil sur ces tableaux? Nous avons montré qu'il ne faut pas mal mener le peuple; montrons maintenant que le peuple sait respecter les monuments et honorer sa victoire! »

Ces paroles, prononcées avec énergie et une véritable éloquence, sont couvertes d'applaudissements.

On s'empresse autour du brave ouvrier, et on lui demande son nom, il déclare se nommer Théodore Six, ouvrier tapissier.

Tout le monde se retire.

La salle est bientôt complètement évacuée.

Il est quatre heures passées.

THEATRE ROYAL FRANCAIS DE LA HAYE

Jeu 2 Mars 1848. — (Représentation n° 108.)

L'Ambassadrice,

opéra comique en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

Précédé de la première représentation de:

La Carotte d'Or,

vaudeville nouveau en un acte, de MM. Mélesville Antier et de Combarouss.

On commencera à 7 heures précises.

Au premier jour: La première représentation de *SEMIRA MISE*, grand opéra en trois actes et cinq tableaux, traduction de M. Numa Lafont, musique de Rossini.

Grande Salle et Théâtre Tivoli.

MARDI, 7 MARS 1848.

A l'occasion de Mardi-Gras,

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ

Le Bal s'ouvrira à 10 heures du soir.

ANNONCES.

La CRECOTE BICARD contre les

MAUX DE DENTS.

enlève à l'instant la douleur de dent la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. 2 fr. le flacon avec l'instruction. Pharmaciens dépositaires: Vau place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, et Lardet, à Lyon; Briand à St-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare; Roulière, à Vienne; Délangé, à Voiron; Brossat, à Crémien; Roubaud, à Roanne.

Chemin de Fer rhénan.

PÉRIODE D'HIVER. — Commencant le 5 octobre 1847.

D'AMSTERDAM A UTRECHT ET ARNHEM.			D'ARNHEM A UTRECHT ET AMSTERDAM.		
Départ d'Amsterd.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Arnhem.	Départ d'Arnhem.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Amsterd.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 45	8 55	10 35	7 10	8 50	10 35
11 55	1 5	2 45	11 30	1 10	2 45
5 27	6 37	8 17	3 35	5 15	6 55